

Numéro	AE/2025-04-10/01
Date d'affichage	11/04/2025
Date de mise en ligne	11/04/2025
Date de transmission au Recteur	11/04/2025



Assemblée électorale de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 10 avril 2025 portant résultat de l'élection de la personnalité extérieure assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise au conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 10 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 712-3 du code de l'éducation et de l'article 10 des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le conseil d'administration de l'université comprend une personnalité extérieure élue en qualité de personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;

CONSIDÉRANT que la personnalité extérieure assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise est élue par les membres de l'assemblée électorale de l'université telle que composée à l'issue des élections des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration de l'université et de la désignation des quatre premières personnalités extérieures dudit conseil ;

ÉLIT en qualité de personnalité extérieure assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :

- Madame GENTHON Blandine.

Délibération AE/2025-04-10/01	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	32
Nombre de membres présents ou représentés	32
Nombre de voix (Monsieur DERDEVET Michel)	0
Nombre de voix (Monsieur CAMPINCHI Philippe)	0
Nombre de voix (Madame GENTHON Blandine)	17
Nombre de voix (Monsieur CHAILLOU-GILLETTE Sébastien)	14
Nombre de voix (Madame DEYROLLE Ophélie)	0

Paris, le 11 avril 2025

L'Administration provisoire
de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Jean-Christophe CAMART

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.